

FICHE DE LIAISON HANDICAP

La fiche de liaison permet au candidat qui le souhaite de faire connaître ses besoins et les aménagements dont il a bénéficié pendant sa scolarité de manière à permettre à la formation qu'il a choisie et qui va l'accueillir de préparer en amont son arrivée et l'organisation de ses études.

Cette fiche vous concerne si vous êtes dans l'une des situations suivantes :

- vous êtes concerné par une situation de handicap ou un trouble de santé invalidant
- vous bénéficiez, dans l'établissement d'enseignement dans lequel vous êtes inscrit, d'aménagements ou d'adaptations pédagogiques, de cursus ou d'examens
- vous avez dans votre établissement de scolarisation un PPS (Plan Personnalisé de Scolarisation), un PAP (Plan d'Accompagnement Personnalisé) ou un PAI (Projet d'Accueil Individualisé)
- qui est mis en place.

Vous pouvez remplir cette fiche de liaison en deux temps :

1- entre le 17 janvier 2024 et le 3 avril 2024, lors de votre inscription, vous pouvez renseigner une version courte de la fiche de liaison qui vous permet de faire connaître votre situation.

Cette fiche pourra être utile, si à partir du 30 mai 2024, compte tenu de vos besoins spécifiques et parce que les réponses des formations que vous avez reçues ne vous conviennent pas, vous décidez de saisir commission académique d'accès à l'enseignement supérieur (CAES) de votre rectorat (en envoyant un message depuis la rubrique contact) pour demander le réexamen de votre candidature.

Si vous avez préalablement renseigné cette fiche de liaison, elle sera automatiquement transmise à la CAES de votre rectorat. Si vous ne l'avez pas renseigné lors de votre inscription, vous pourrez tout de même saisir la CAES à partir du 30 mai 2024. Des informations complémentaires sur votre situation vous seront demandées à ce moment-là.

Rappel : cette fiche ne constitue ni une saisine du recteur au titre du droit au réexamen (une sollicitation depuis la rubrique contact doit être réalisée), ni un prérequis pour être accompagné par la CAES.

Rappel : cette fiche n'est pas utilisée pour l'examen de votre candidature et ne sera donc pas transmise aux établissements d'enseignement supérieur pour l'examen des vœux.

2- Si vous avez renseigné cette fiche lors de votre inscription sur Parcoursup, une fois que vous aurez accepté définitivement la proposition d'admission dans la formation que vous souhaitez, la plateforme vous proposera de compléter cette fiche de liaison initiale en apportant des informations plus précises qui pourront aider votre formation à dialoguer avec vous pour vous accueillir dans les meilleures conditions. **Vous pourrez demander à Parcoursup que la fiche que vous aurez complétée soit transmise automatiquement la fiche au référent handicap de votre établissement d'accueil afin**

FICHE DE LIAISON HANDICAP

de permettre à celui-ci de procéder, avec vous, à une première évaluation de vos besoins. Il pourra ensuite vous présenter les dispositifs d'accompagnement dont vous pourriez bénéficier.

Au moment de votre inscription, vous devrez prendre ou reprendre contact avec le référent handicap de votre établissement pour vous assurer que les dispositifs d'accompagnement seront bien mis en place ou, si vous ne l'avez pas fait, procéder à une analyse de vos besoins, pour définir et mettre en place les accompagnements adaptés à votre situation dès la rentrée.

1 - Avez-vous déjà bénéficié d'aménagements dans le cadre d'une formation et/ou pour la passation des examens ou toute épreuve d'évaluation (PPS : Plan Personnalisé de Scolarisation, PAI : Projet d'Accueil Individualisé, PAP : Plan d'Accompagnement Personnalisé, PAEH : Plan d'Accompagnement de l'Etudiant en situation de Handicap en université ou en école d'enseignement supérieur)

Oui

Non

1.2 Ces aménagements comprenaient-ils :

- **Des aides humaines**
Oui Non
- **Des aides techniques** (*matériel, mise en accessibilité des supports...*)
Oui Non
- **Un aménagement du parcours** (*étalement d'une année sur plusieurs années de scolarité, régime spécial d'étude (RSE)*)
Oui Non
- **Des dispenses de suivi d'enseignement ?**
Oui Non
- **Avez-vous bénéficié de dispenses d'épreuve ?**
Oui Non

2 – Actuellement, dans la vie quotidienne, avez-vous des besoins :

- **D'aides humaines pour les gestes de la vie quotidienne ?**

FICHE DE LIAISON HANDICAP

Oui

Non

- **D'accompagnement par un service médico-social ou par des professionnels libéraux ?**

Oui

Non

Si oui, ces soins nécessitent-ils un aménagement de votre emploi du temps ?

Oui

Non

- **Spécifiques pour le transport ?**

Oui

Non

- **Spécifiques pour le logement ?**

Oui

Non

Si oui, avez-vous demandé un logement au Crous ?

Oui

Non

- **Spécifiques pour la restauration ?**

Oui

Non

- **Spécifiques liés à des soins (soins infirmiers, kinésithérapie, traitements) ?**

Oui

Non